

Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) de l'université Bretagne Sud pour la période 2023/2027

Le conseil d'administration

Vu le Code de l'éducation notamment ses articles L712-1 et suivants ;

Vu la circulaire du ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État du 16 septembre 2009 relative aux modalités de réalisation des SPSI des opérateurs et de leurs échéances ;

Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;

Les objectifs d'un SPSI

La circulaire du 16 septembre 2009 impose aux opérateurs de l'État l'élaboration d'un Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI). Cette démarche a pour objectif principal de retranscrire à l'échelle locale les orientations de la politique immobilière de l'État.

Le SPSI doit permettre, au moyen d'un diagnostic exhaustif, l'élaboration et le déploiement d'une stratégie immobilière visant à préserver et à optimiser les performances de son parc d'actifs.

D'une périodicité quinquennale, le SPSI est élaboré conjointement entre l'opérateur de l'État et sa (ses) tutelle(s) ministérielle(s).

Les enjeux majeurs d'un SPSI

Les enjeux et finalités principales d'un SPSI sont :

- La préservation du parc immobilier à un niveau de qualité réglementaire, technique et fonctionnel optimal.
- L'optimisation du parc immobilier en termes d'occupation et de coûts d'exploitation – maintenance.
- La modernisation du parc immobilier aussi bien en matière de développement durable que de développement technologique et de confort.
- La professionnalisation de la fonction immobilière en termes de moyens humains et de compétences.

Élaboration d'un SPSI

Sous la forme d'un rapport bâti selon le cadre fourni par la Direction de l'Immobilier de l'État (DIE), le SPSI s'articule en deux phases principales :

- Un volet diagnostic permettant d'apprécier aussi bien les performances des bâtiments que de l'organisation comportant :
 - o Un audit technique du parc immobilier (inventaire des biens, évaluations technique, réglementaire et fonctionnelle),
 - o Un recensement des moyens humains et des compétences dédiés à la fonction immobilière (état des lieux des acteurs et des compétences, besoins en formation),
 - o Un état des lieux des moyens financiers (besoins en Gros Entretien et Renouvellement des biens, charges de fonctionnement, budgets et financements, etc).
- Un volet stratégique permettant, sur la base du volet diagnostic, de mettre en lumière :
 - o Les besoins immobiliers prenant en compte les spécificités du site et de l'opérateur ainsi que les principes et les objectifs de la politique immobilière de l'État (optimisation de l'occupation et valorisation du patrimoine),
 - o Les opérations patrimoniales envisagées permettant à l'opérateur de disposer d'une vision à cinq ans de son parc et de répondre aux principes directeurs qu'il s'est fixés,
 - o La pérennité et la viabilité de ces opérations sur la base d'une analyse économique.

Transmission au Recteur, Chancelier des universités et publication sur le site de l'UBS : 1^{er} juillet 2024

Service des Affaires Statutaires et Juridiques

Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573

56017 VANNES CEDEX

sasj@listes.univ-ubs.fr

www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 14 laboratoires de recherche.



Le caractère définitif du SPSI ne prend effet qu'après réception de l'avis de la DIE et la validation, avec prise en compte des éventuelles réserves formulés par la DIE, par le conseil d'administration de l'opérateur.

Instruction du projet de SPSI de l'UBS

Un premier projet de SPSI de l'UBS avait été adressé, mi-novembre 2021, aux entités en charge de donner un avis (DIE, DRFiP, MESR, Rectorat, Préfecture de Région, Préfecture du Morbihan).

Des demandes d'éléments complémentaires ont été faites de la part des services instructeurs (Rectorat et DIE), qui ont suspendu le délai d'instruction de notre dossier (notamment pour prendre en compte un renforcement des éléments à faire figurer, suivant la « boîte à outils » – complément au guide de rédaction des SPSI – établie par la DIE en juin 2021, juste avant le dépôt de notre projet).

La version complétée a été remontée aux services instructeurs fin mai 2023 (en cohérence avec l'échéance convenue avec le MESR). L'avis de la DIE, préalable nécessaire à l'approbation du SPSI, a été reçu le 24 novembre 2023.

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière de l'université Bretagne Sud pour la période 2023/2027.

Documents en annexe :

- SPSI 2023/2027

Décompte des votes :

		<i>Suffrages exprimés :</i>	25
<i>Membres en exercice :</i>	29	<i>Pour :</i>	25
<i>Membres présents :</i>	19	<i>Contre :</i>	0
<i>Membres représentés :</i>	6	<i>Abstentions :</i>	0

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Sébastien LE GALL

